

Le doctorat

Le doctorat est une formation par et pour la recherche d'une durée de trois ans, permettant de développer des compétences de haut niveau et de produire des connaissances. Il est sanctionné par l'obtention du diplôme national de doctorat conférant le grade de docteur (PhD), grade universitaire le plus reconnu à l'échelle internationale.

Le doctorat à l'Université Paris-Saclay

- Le travail de recherche se déroule au sein d'une **unité de recherche, appelée également laboratoire**, sous la responsabilité d'un directeur de thèse et éventuellement d'un co-directeur et de co-encadrants.
- Chaque directeur de thèse est rattaché à une **École Doctorale** qui organise la formation doctorale en étroite liaison avec les laboratoires et les équipes de recherche. Les Écoles Doctorales sont rattachées à une ou plusieurs **Graduate School(s)** en fonction de leur discipline.
- **La Maison du Doctorat** met en place des actions transverses pour accompagner les doctorants et les encadrants : en parallèle de son activité de recherche, le doctorant bénéficie de formations complémentaires, scientifiques et transverses, lui permettant de développer des compétences spécifiques durant son doctorat : **les formations doctorales**
- A l'issue de ses recherches, le doctorant rédige un **manuscrit de thèse** et présente ses travaux lors d'une soutenance devant un jury pour obtenir le grade de docteur.

L'Université Paris-Saclay compte 4 100 doctorants dont plus de 40% sont de nationalité étrangère, et diplômé près de 1 000 docteurs par an. Les docteurs de l'Université Paris-Saclay sont en situation d'emploi à 90% trois ans après la thèse, dont plus de la moitié en position d'emploi permanent, et se répartissent équitablement entre le secteur public et le secteur privé.

DEVENIR DOCTORANT

Pour poursuivre un doctorat, vous devez être titulaire d'un diplôme de Master ou un diplôme conférant un grade similaire. Toutes les modalités permettant l'inscription sont disponibles sur le site de l'Université Paris-Saclay : <https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-hdr/comment-postuler>

Les sujets de recherche sont publiés par les directeurs de thèse et peuvent être co-construits avec eux. Ils sont publiés sur le site de l'Université ainsi que sur différents sites, dont : <https://www.adum.fr/psaclay/pt>
<https://doctorat.campusfrance.org/phd/offers>
<https://www.abg.asso.fr/fr/candidatOffres>
<http://financements.andes.asso.fr/>

Une prise de contact précoce avec le laboratoire et le futur directeur de thèse est fortement recommandée afin d'échanger sur votre projet de recherche et également de découvrir votre nouvel environnement de travail. Pour mieux appréhender le laboratoire dans lequel vous souhaitez réaliser votre thèse, rapprochez-vous également des doctorants et / ou anciens doctorants de l'unité que vous souhaitez rejoindre.

LE STATUT DE DOCTORANT

• Statut étudiant

Une carte d'étudiant permettant l'accès aux Bibliothèques Universitaires et au CROUS vous sera délivrée à l'issue de votre inscription, ainsi qu'un certificat de scolarité.

• En fonction de votre financement, statut de salarié ou de boursier

Pour les salariés, un contrat de travail sera établi à votre arrivée par votre employeur.

Tout doctorant doit être financé durant l'intégralité de sa thèse. Le financement peut avoir différentes origines et le directeur de thèse aide à trouver ce financement.

• Les principales sources de financement :

- Les contrats doctoraux, obtenus par concours auprès des Ecoles doctorales ou par financement d'universités ou d'instituts de recherche
- Des contrats à durée déterminée (CDD) d'instituts ou d'entreprises, par exemple dans le cadre d'une convention CIFRE (thèse en partenariat entre une entreprise privée qui emploie le doctorant et une équipe d'accueil académique)
- Une situation d'emploi du doctorant pour laquelle l'employeur l'autorise à consacrer entre 50 et 100% de son temps sur son projet de recherche
- Des bourses étrangères (sans contrat de travail).

• Cotutelle internationale :

La cotutelle internationale permet à un doctorant de s'inscrire dans deux établissements (l'Université Paris-Saclay et un établissement étranger). Le doctorant doit s'inscrire au minimum 12 mois dans chacun des établissements. La cotutelle nécessite la mise en place d'une convention de cotutelle entre les deux établissements qui définit l'organisation de la thèse, les règles pour la soutenance et permet la reconnaissance mutuelle de l'activité menée dans les deux établissements.

Contact : cotutelles.internationales@universite-paris-saclay.fr

Préparer votre départ

SE PRÉINSCRIRE EN DOCTORAT

Une fois votre candidature retenue par l'École Doctorale, vous pouvez procéder à votre pré-inscription sur le portail ADUM, le logiciel de gestion des inscriptions et de suivi des doctorants. Pour prendre connaissance de la procédure d'inscription, contactez votre future École Doctorale.

Des documents seront nécessaires au moment de l'inscription ; les démarches suivantes peuvent être anticipées :

- Rechercher un logement car vous aurez besoin d'une adresse postale (**voir fiche « Logement »**)
- Contacter la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) pour commencer les démarches d'affiliation à la sécurité sociale (**voir fiche « Santé »**)

- Obtenir une attestation de responsabilité civile (**voir fiche « Assurance »**)
- Ouvrir un compte bancaire pour le paiement des droits d'inscription et de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus)
- Préparer une copie du diplôme grade master ou équivalent (traduction en anglais si nécessaire)
- Dans le cas d'une cotutelle internationale : avoir une copie de la convention signée ou en cours de signature

PRÉPARER VOTRE ARRIVÉE DANS VOTRE LABORATOIRE

Suivant votre situation, différentes conventions d'accueil ou de collaboration devront être mises en place pour votre arrivée en France et pour que vous puissiez travailler dans votre laboratoire (unité de recherche).

Votre futur directeur de thèse et le responsable des ressources humaines de son unité de recherche vous aideront pour cela. Il s'agira soit :

- D'un contrat de travail
- D'une convention d'accueil (**voir fiche « Visa et séjour »**)
- D'une convention de collaboration

À votre arrivée

FINALISER SON INSCRIPTION

Dès votre arrivée, vous devrez finaliser, en ligne, votre inscription sur le logiciel d'inscription ADUM :

- Vous devrez payer les droits d'inscription et la CVEC- Contribution Vie Étudiante et de Campus. **Le paiement des droits d'inscription** se fait en ligne par carte bancaire - attention, seules les cartes visa sont acceptées.

Lors de votre inscription :

- Vous devrez lire et valider **La Charte du doctorant**.
- Vous devrez lire et signer le règlement intérieur de l'Université et de l'École Doctorale.
- Vous devrez compléter et valider, avec votre directeur de thèse, la convention individuelle de formation.

Retrouvez toutes les informations concernant les inscriptions et réinscriptions en doctorat en **cliquant ici**. **Votre École Doctorale** vous accompagne dans votre processus d'inscription.



Pendant la durée de la thèse

- **La réinscription** (sur dérogation à partir de la 4e année) avec paiement des droits d'inscription, est nécessaire chaque année universitaire. Attention, en France, les inscriptions sont valables du 1er septembre au 31 août et ne sont pas sécables.
- **Un suivi de la thèse** est réalisé par le comité individuel de suivi de thèse qui doit se réunir chaque année.
- **Des formations** doivent être suivies par le doctorant tout au long de la thèse, planifiées avec son directeur de thèse et l'École Doctorale.
- **Les missions doctorales** : Des **missions complémentaires** de travail de recherche sont proposées aux doctorants ayant un contrat doctoral leur permettant de gagner un supplément de salaire. Des vacances peuvent également être réalisées, en discussion avec le directeur de thèse.
- **Les ressources documentaires et Bibliothèques Universitaires**
- **La soutenance** préparée par le doctorant à l'issue de ses travaux

À la fin de votre séjour

- **Cérémonie de Remise des Diplômes** : vous serez invité par l'Université Paris-Saclay pour participer à la Cérémonie de Remise des Diplômes de Doctorat dans l'année suivant votre soutenance.
- **Enquêtes** : nous prendrons de vos nouvelles régulièrement via des enquêtes ! Merci d'y participer.
- **Alumni** : vous êtes invité à rejoindre l'association de docteurs alumni de l'Université Paris-Saclay.
- **Préparation de l'après-thèse** : carnet de compétences, employabilité.

